POUR

L'ÉDUCATION
L'ENSEIGNEMENT
LA RECHERCHE
LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE – FSU - NUMÉRO 184, AVRIL 2015

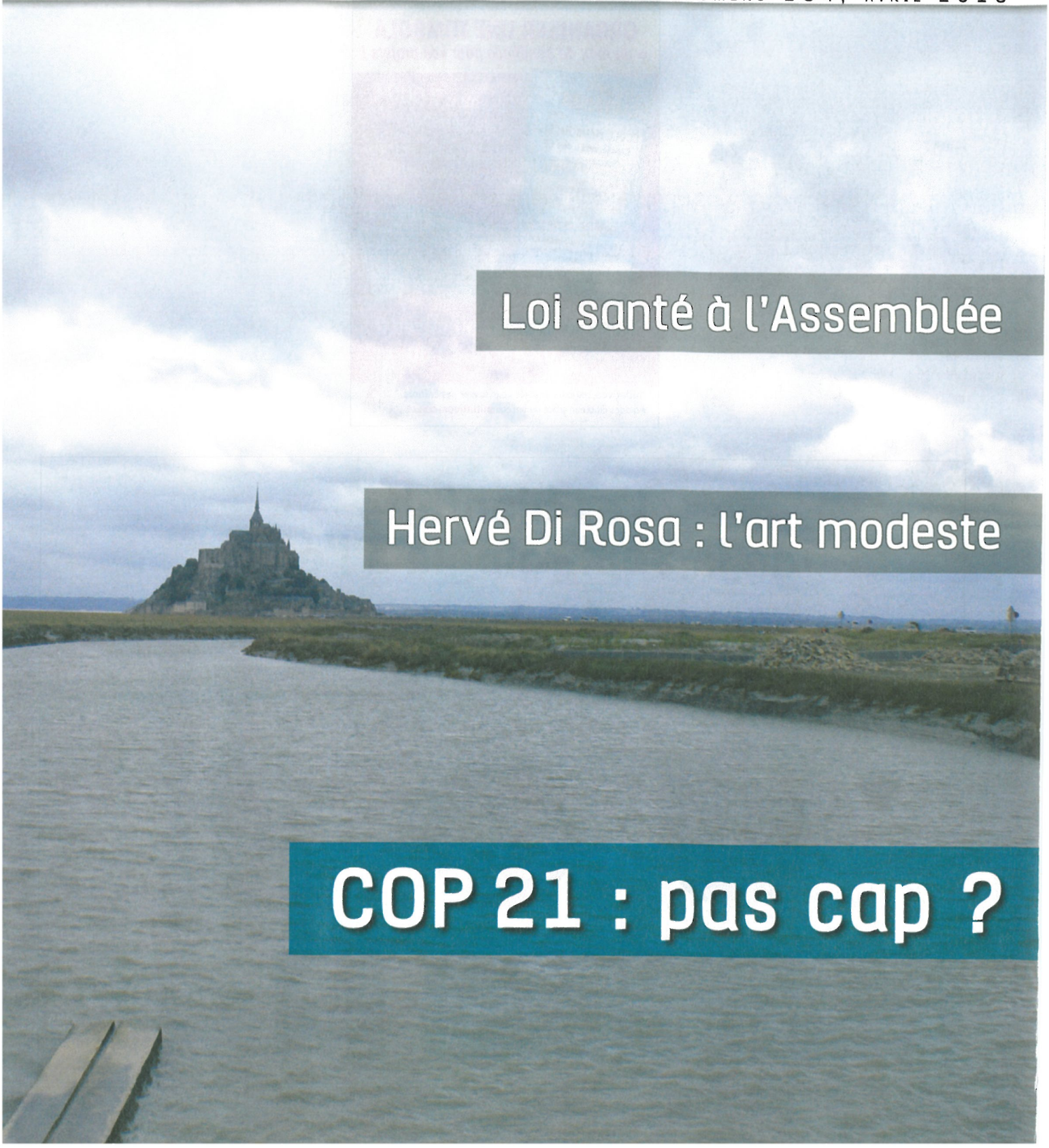

Loi santé à l'Assemblée

Hervé Di Rosa : l'art modeste

COP 21 : pas cap ?

COP 21 : pas cap ?

Dossier réalisé par : Aline Becker, Monique Daune, Claire Guéville, Emmanuel Guichardaz, Vincent Martinez.

Les travaux des scientifiques ont fini par avoir raison des climato-sceptiques. Il y a bien un réchauffement mondial et il est d'origine humaine.

L'année 2014 aura été la plus chaude que la planète ait jamais connue. Catastrophes naturelles aggravées, fonte accélérée des glaciers et des banquises, montée des océans..., les effets du changement climatique sont visibles dans de nombreuses régions du monde. Déforestation, combustion des carburants fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel), agriculture intensive, industrie..., nos modes de production et de consommation ont multiplié les sources d'émission de dioxyde de carbone (CO_2) qui est le principal gaz à effet de serre (GES). Créé en 1988, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a reçu le prix Nobel de la paix en 2007. Il synthétise les travaux de milliers de chercheurs qui analysent les tendances et prévisions mondiales en matière de changements climatiques. Son dernier rapport est sans appel : si aucune mesure ambitieuse n'est prise rapidement, la température moyenne augmentera de 4 °C à la fin du siècle, avec des conséquences dramatiques pour l'humanité. Il indique l'impérieuse nécessité de limiter cette

...

Les enjeux sur le climat

hausse à 2 °C maximum, ce qui suppose de diminuer de manière drastique nos émissions de carbone. Depuis l'adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992 et celle du protocole de Kyoto en 1997, tous les gouvernements affichent la nécessité d'agir pour réduire les émissions de GES. Mais les engagements qu'ils prennent ne sont pas à la hauteur des enjeux. Tous les pays n'étant pas égaux pour relever le défi, un « fonds vert pour le climat » a été décidé à Copenhague en 2009 pour permettre aux pays riches de s'acquitter de leur dette climatique en aidant les pays en développement. Mais aucun échéancier n'a été fixé pour abonder les 100 Mds de $ par an (74 Mds €) promis à Durban en 2011 à partir de 2020. Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France accueillera et présidera la 21e Conférence des parties de la CCNUCC (COP 21). Elle a un rôle à jouer pour rapprocher les points de vue et faciliter la recherche d'un consensus des Nations unies, mais aussi au sein de l'Union européenne qui occupe une place importante dans les négociations. L'enjeu est de taille après la COP 20 de Lima où les 196 États présents ont juste sauvé les apparences en posant de timides jalons pour leurs futurs engagements. Rien ne se fera en tout cas sans une forte mobilisation des citoyens pour imposer une société « bas carbone » et les mesures sociales indispensables pour l'accompagner.

Aller vers des sociétés et des économies plus sobres en carbone. Ici la polution à Pékin.

© METAMORWORK

La France et l'ONU semblent avoir placé la barre haut pour la 21e conférence des parties à Paris : il s'agit en théorie d'aboutir à un « accord universel », applicable à tous, juridiquement contraignant, en vue de contenir le réchauffement climatique à 2 °C maximum.

La COP 21 à Paris devrait conduire à l'adoption d'un accord international posant le cadre d'une transition vers des sociétés et des économies plus sobres en carbone. Un pari qui n'est pas gagné d'avance : les précédents rendez-vous n'ont pas été des réussites, tant les résistances et les lobbys sont grands pour éviter des mesures contraignantes, reporter les objectifs ou en atténuer la portée.

S'il ne reste plus grand-monde aujourd'hui pour contester la réalité du réchauffement climatique, et pour l'attribuer essentiellement à l'activité humaine de ces dernières décennies, il est plus difficile de réorienter une économie mondiale basée sur un modèle de croissance dans lequel la consommation énergétique joue un rôle majeur. La crise économique n'a rien arrangé : les pays qui possèdent des ressources en énergie carbonées (pétrole, charbon, gaz naturel) ne sont pas prêts à sacrifier le trésor qui gît sous leurs pieds, les pays industrialisés ne veulent pas ralentir la croissance (quand elle est là), et ceux en voie de développement aspirent légitimement à accéder aux biens et aux services dont ils ont jusque-là été privés, et refusent de « payer pour les autres ».

Officiellement, la France souhaite un accord applicable à tous, respectueux du principe de différenciation (tous les pays ne sont pas également responsables du dérèglement climatique), suffisamment ambitieux pour engager les transformations nécessaires au respect de l'objectif de +2 °C maximum et doté de règles juridiques communes.

Rendez-vous au Bourget

Mais pour rester sous ce seuil, il faut impérativement imposer d'importantes réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020. Or, selon un rapport des Nations-Unies, si rien ne change, les pays de la planète vont émettre 10 à 12 gigatonnes de dioxyde de carbone (Gt CO_2) de trop en 2020 par rapport à ce qui reste du « budget carbone » disponible. Et aucun

Chine - États-Unis : un accord en trompe-l'oeil

L'accord entre la Chine et les États Unis annoncé le 11 novembre dernier n'est pas si historique que les commentateurs ont bien voulu le souligner.
Ces deux plus gros émetteurs de gaz à effet de serre (45 % à eux deux) s'accordent certes sur la nécessité d'agir mais ils ne prévoient une réduction de leurs émissions de GES qu'à partir de 2025 pour les États-Unis et de 2030 pour la Chine. Non seulement leur action est très en deçà des préconisations des scientifiques du GIEC mais elle s'inscrit dans un cadre bilatéral qui gèle de fait les négociations multilatérales et toute possibilité d'accord contraignant à la conférence de l'ONU à Paris en 2015.

pays n'a, pour le moment, accepté de revoir ses engagements d'ici cette date.
Les rendez-vous internationaux qui ont préparé Paris 2015 se sont avérés inquiétants : le « paquet énergie-climat 2030 » adopté par les 28 États de l'Europe le 24 octobre 2014 a repoussé après 2030 l'essentiel des efforts à fournir pour réduire les émissions de GES, et l'accord États-Unis – Chine annoncé du 11 novembre est très décevant (voir encadré).
Au Bourget, en décembre prochain, il s'agira non seulement de passer à une vitesse supérieure en matière d'engagements des pays, mais aussi de changer de paradigme : montrer que lutter contre le réchauffement climatique n'est pas synonyme de sacrifices ou de récession, mais permet une réorientation économique avec création d'emplois, une meilleure répartition et surtout une meilleure utilisation des richesses, qu'elles soient naturelles ou produites par l'homme. Une prise de conscience qui ne se fera pas sans l'implication de tous les citoyens : la mobilisation de ces derniers est donc l'un des enjeux de la COP 21.

De la COP 1 à 21, chronologie du changement ?

C'est en 1992, lors du Sommet de la terre à Rio de Janeiro que fut adoptée la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.
Les 173 chefs d'État présents se sont engagés sur un Agenda 21, liste de 2 500 recommandations d'action pour le 21e siècle. L'objectif était de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) à un niveau qui empêche toute perturbation humaine dangereuse du système climatique. La convention est ratifiée par 50 États. Mais il faudra attendre 1995 pour que la 1re Conférence des Parties sur le climat (COP 1) se réunisse à Berlin et adopte le principe des quotas d'émissions de GES.
Depuis, chaque année, une nouvelle COP tente de prendre des décisions pour atteindre les objectifs de lutte contre les changements climatiques fixés par la convention-cadre des nations unies. La COP 3 de Kyoto en 1997 a engagé 38 pays industrialisés à réduire massivement les émissions de GES avant 2012. Mais l'absence de mesures contraignantes a eu raison de ces engagements. Si la COP 17 en 2011 à Durban crée un fonds vert pour le climat, mécanisme financier destiné à aider les pays pauvres à faire face au réchauffement climatique, et parvient pour la première fois dans un texte à englober tous les pays, notamment les plus gros pollueurs que sont la Chine, l'Inde et les États-Unis, dans la lutte contre le réchauffement climatique, les organisations non gouvernementales critiquent à l'unanimité l'absence de nouveaux engagements concrets et de réelles contraintes.
Pourtant l'engagement d'un accord climatique contraignant prenant la suite du protocole de Kyoto a bien été acté. Mais la COP 20 de Lima n'a pas abouti au texte ambitieux qui devait servir de base pour l'adoption d'un nouvel accord climatique censé être adopté lors de la COP 21 à Paris en décembre 2015.

Depuis 1992, les États peinent à concrétiser leurs engagements sur le climat.
© CHS/AMJA

Émissions mondiales des gaz à effet de serre

C'est l'approvisionnement énergétique qui représente la plus forte proportion des émissions mondiales de gaz à effet de serre.
Contrairement aux idées reçues, les transports viennent seulement en 5e position, derrière l'industrie, les forêts et l'agriculture.

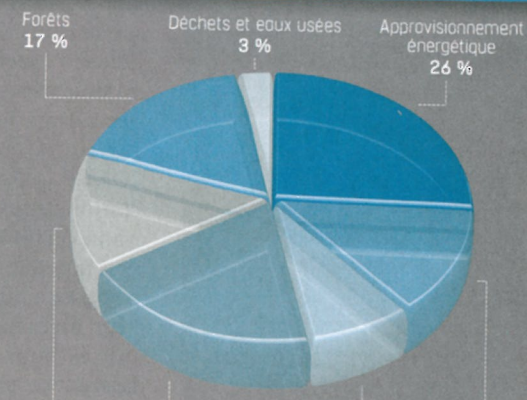

Source : IPPC 2007

Changement climatique : Deep impact

La récurrence des catastrophes comme les tempêtes qui ont frappé la Vendée en 2010 ou récemment les îles Vanuatu ne serait qu'un des effets du réchauffement climatique. Mais si les modèles économiques productivistes et les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont un impact direct sur la faune, la flore et le climat, ils pourraient aussi avoir des conséquences sur l'humanité elle-même. Ainsi, les climatologues du GIEC estiment que la hausse des températures – de 1,8 à 3,4 °C au XXIe siècle si aucune mesure n'est prise – aggravera la montée des eaux et entraînera dégradation de la qualité de l'air, multiplication des catastrophes climatiques ou extension des zones infestées par des maladies comme le choléra ou le paludisme. Alors qu'environ 20 % de la population mondiale vit dans des zones côtières, des millions de personnes pourraient être contraintes de se déplacer dans les années à venir : inondations récurrentes, baisse des rendements agricoles, diminution des ressources en eau potable, réduction des réserves de pêche, augmentation des périodes de sécheresses… Ces migrations forcées, qui toucheraient en priorité les pays les plus pauvres, risquent d'engendrer des tensions voire des guerres civiles ou interétatiques. L'Agence internationale de l'énergie estime qu'il faudrait investir plus de 10 000 Mds de dollars d'ici 2030 pour « décarboner » l'économie afin de limiter son incidence sur le climat. Un défi de taille alors que le « budget carbone » pour limiter la hausse de température à 2 °C maximum est déjà bien entamé.

Budget carbone pour une hausse de 2° C

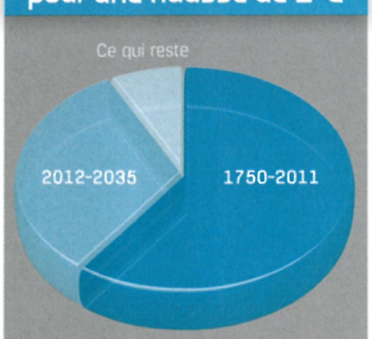

Source : Agence internationale de l'énergie, World Energy Outlook 2013.

Transition énergétique : un gisement d'emplois

La transition énergétique constitue une opportunité de créer des dizaines de milliers de nouveaux emplois, souvent de proximité et non délocalisables.

Certes, la réduction des consommations d'énergie remettra en cause le modèle de production actuel et affectera l'emploi dans le nucléaire, les raffineries ou l'automobile, mais elle va aussi demander de nouveaux équipements et de nouvelles activités qui vont soutenir l'économie. La Commission européenne estime que la mise en œuvre de nouvelles politiques pour atteindre l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables d'ici à 2020, permettra de parvenir à 2,8 millions d'emplois. En Allemagne, le seul secteur de l'énergie verte aurait déjà créé 400 000 emplois et en Angleterre, un projet prévoit la création d'un million d' « emplois climatiques » (lire encadré p. 21).

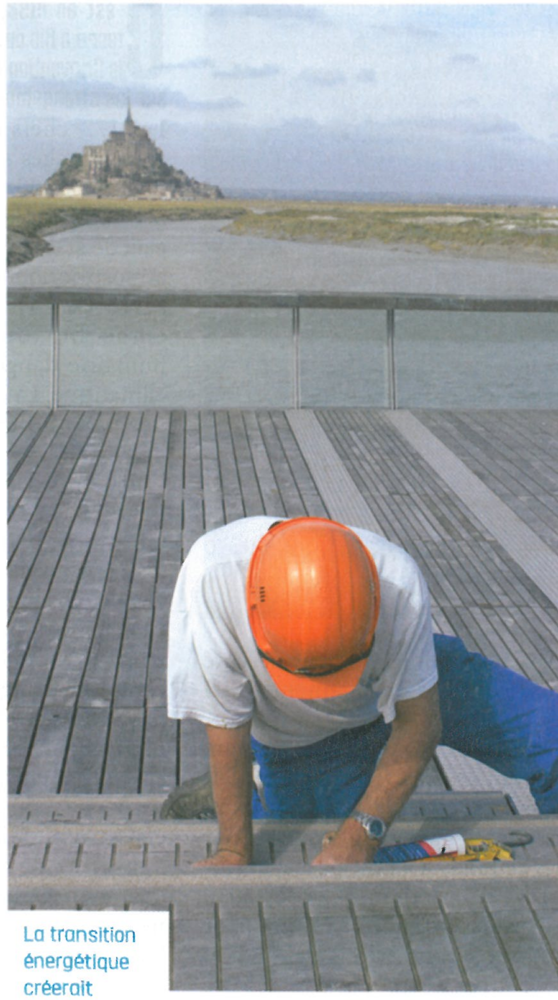

La transition énergétique créerait des centaines de milliers d'emplois en France.

Plusieurs scenarii

En France, plusieurs études ont établi des scenarii économiques liés à la transition énergétique. Le Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED) du CNRS a notamment analysé le « scénario *négaWatt* » - qui prévoit une suppression de l'énergie nucléaire et de la presque totalité des énergies fossiles à horizon 2050 – et a chiffré de manière précise les créations et suppressions d'emplois. Il estime que la transition proposée par ce scénario créerait environ 300 000 emplois nets en France d'ici 2050. Des estimations encourageantes qui convergent avec celles de l'OFCE (Office Français des Conjonctures Économiques) qui évalue à 800 000 le nombre d'emplois nets que les différents scénarii proposés actuellement pourraient créer. Si les modèles économiques utilisés pour réaliser ces calculs diffèrent sensiblement, ils donnent une tendance : celle d'une transition énergétique qui, en plus de relever le défi de la protection environnementale, se révèle bien plus créatrice d'emplois que les politiques actuelles. Les plans de « reconquête industrielle » dévoilés en septembre 2013 par le gouvernement, intègrent la transition énergétique.

De nouvelles filières, de nouveaux métiers

Dans le champ des énergies renouvelables ce sont de nouvelles filières qui s'ouvrent (biomasse, bois, biocarburants, énergies marines, éolien, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire…) et qui supposent de nouvelles compétences et de nouveaux métiers : génie électrique et efficacité énergétique, électroménager, informa-

« One million climate jobs »

« Un million d'emplois climatiques ». C'est le titre d'un récent rapport britannique qui prévoit l'embauche d'un million de personnes sur des emplois stables et correctement rémunérés, au sein d'un « service national du climat ». Publié par le mouvement citoyen « Campaign Against Climate Change » - qui rassemble des associations écologistes, des mouvements altermondialistes et des syndicats – le rapport analyse le contexte économique et climatique pour proposer des solutions « vertes » créatrices de croissance et d'emploi. Outre le million d'emplois, il prévoit pour les 20 ans à venir la création de 500 000 emplois induits et une réduction de 86 % des émissions de CO_2 du Royaume-Uni. Cet ambitieux projet de relance économique serait dans un premier temps financé par la création monétaire et la fiscalité. *www.climate-jobs.org*

tique, chaîne de froid, transports, réparation, recyclage, biotechnologies… Grâce aux programmes de rénovation thermique, le bâtiment serait le secteur le plus créateur d'emplois. En revanche le solde de créations d'emplois serait négatif dans les transports car le développement des transports en commun et du fret ferroviaire et fluvial ne compenserait pas complètement la baisse d'activité du fret routier, de l'aérien, des infrastructures routières et de l'automobile. C'est enfin dans le secteur des énergies renouvelables que les créations d'emplois seraient les plus nombreuses (près de 150 000 d'ici 2020 selon le Syndicat des énergies renouvelables), et compenseraient largement les suppressions d'emploi dans le nucléaire ou les énergies fossiles. La transition énergétique permettrait aussi à la France de réaliser des économies sur ses importations d'énergies fossiles, dont le montant est proche de celui du déficit de sa balance commerciale, et ainsi de favoriser la création indirecte d'emplois.

Union Européenne : des objectifs ambitieux, pour quels résultats ?

L'action de la Communauté européenne dans le domaine de l'environnement a émergé au début des années 70. Il s'agissait principalement de fixer un cadre réglementaire constitué de directives, de règlements et de décisions portant sur les différents champs d'intervention de la politique communautaire (eau, air, bruit, substances chimiques, risques technologiques, biodiversité…). Les 7 Programmes d'action pour l'environnement qui se sont succédé depuis 1972 ont formulé des objectifs prioritaires de politique environnementale et défini des orientations stratégiques à court et moyen termes.

Le principe de développement durable est désormais intégré aux objectifs de la Communauté et la protection de l'environnement est une exigence à laquelle sont soumises toutes les politiques et actions de l'Union. Un poste de Commissaire à l'Action pour le climat a été créé en 2010, en plus du Commissaire à l'Environnement et parallèlement à une Direction Générale "Action pour le Climat" à la Commission européenne. « Bien vivre dans les limites de notre planète », tel est le slogan du Programme d'action pour l'environnement entré en vigueur en 2014.

Mais l'Agence européenne de l'environnement, créée en 1993 pour consolider les données sur la situation environnementale des États membres et alimenter les travaux de la Commission européenne, a publié en mars dernier un rapport alarmant sur les résultats de la politique environnementale de l'Union Européenne. Les dernières mesures indiquent notamment que la dégradation des écosystèmes reste une menace pour l'économie, que la pollution et l'utilisation croissante de produits chimiques continuent d'avoir de graves conséquences sur la santé.

L'UE a signé le protocole de Kyoto mais les politiques menées ne lui permettent pas d'atteindre ses objectifs environnement aux à long terme.

© THINKSTOCK/AFP

L'UE a signé le protocole de Kyoto mais les politiques menées ne lui permettent pas d'atteindre ses objectifs environnementaux à long terme, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95 % d'ici à 2050. Le système d'échange des droits d'émission mis en place en 2005 ne peut suffire.

Le rapport de l'Agence européenne de l'environnement appelle dès maintenant à une refonte complète des systèmes de production et de consommation si l'UE veut vraiment atteindre les objectifs ambitieux qu'elle se fixe. Une telle refonte suppose la transformation en profondeur de nombre de secteurs : énergie, transports, logement, alimentation… C'est une nécessité mais aussi une opportunité à saisir en matière de création d'emplois.

Coalition citoyenne pour un autre climat

© MARIETTE/RAJA

La société civile veut contribuer à un rapport de force favorable à une action climatique ambitieuse et juste.

Le constat d'une incapacité des dirigeants du monde à relever le défi climatique a conduit la société civile et les mouvements sociaux à se retirer de la conférence des parties lors de la COP 19 de Varsovie et à impulser un mouvement citoyen et populaire.

Alors que la France accueille la COP 21 en décembre 2015, la Coalition Climat 21 qui rassemble plus d'une centaine d'organisations de la société civile dont la FSU, veut contribuer à un rapport de force favorable à une action climatique ambitieuse et juste, et à la transformation durable des politiques publiques afférentes.

Car l'objectif est bien d'agir pour que le monde prenne conscience des risques vitaux du réchauffement global et se saisisse de l'importance des enjeux climatiques au regard des exigences de justice sociale, de transition écologique et de solidarité internationale.

Avant et pendant la COP 21, la coalition s'engage à faciliter une mobilisation large, diverse et inclusive, à mutualiser les analyses et initiatives et à articuler les modes d'action, dans une dynamique internationale et en interaction étroite avec les sociétés civiles du monde entier.

Plus de 350 militant-es des différents réseaux et organisations membres de la coalition Climat 21 se sont déjà réuni-es pour s'informer et travailler à construire la mobilisation.

Un atelier « syndicalisme » a été proposé par la FSU et a rencontré un certain succès auprès des syndicalistes de Solidaires, de la CGT, de la CFDT et même d'UNSA jeune (non membre de la coalition). Un premier week-end de mobilisation aura lieu les 30 et 31 mai 2015.

Dans cette perspective l'appel a été lancé d'impulser « 1000 initiatives pour le climat » afin d'ancrer localement la mobilisation à venir, en s'appuyant si possible sur des questions ou enjeux locaux.

D'autres initiatives vont ponctuer la fin de l'année civile. À partir du 6 décembre, un vaste espace de convergence, de débats et de mobilisation sera ouvert à toutes celles et tous ceux qui voudront s'impliquer dans cette mobilisation citoyenne ainsi que dans la construction et l'expérimentation d'alternatives.

Anabella Rosemberg : « Les syndicats doivent peser sur les débats »

Anabella Rosemberg, responsable des questions de développement durable à la confédération syndicale internationale (CSI).

Quel rôle peuvent jouer les citoyens pour peser sur les décisions des gouvernements en matière de lutte contre le changement climatique ?

Lutter contre le changement climatique suppose de changer en profondeur nos modes de production et consommation. Il faut donc que les citoyens se mobilisent pour que ce changement se fasse avec eux. C'est d'autant plus important que le statu quo frappe déjà les populations les plus vulnérables sous forme d'inondations, sécheresses, perte de biodiversité. Le mouvement syndical ne peut pas rester à côté de ces questions car il doit façonner le nouveau monde du travail, pour qu'il soit plus juste mais aussi durable.

Les syndicats doivent peser sur les débats, en faire pleinement partie pour faire prendre en compte les besoins des populations et des salariés. Notre rôle consiste à faire un travail de sensibilisation mais aussi à être force de propositions.

La CSI milite en faveur d'une « transition juste ». De quoi s'agit-il ?

Nous avons la volonté de changer le monde pour l'améliorer. Nous militons pour que les activités humaines soient compatibles avec le progrès social et la préservation de la planète. Mais l'écart entre la production actuelle et celle souhaitée est tel que nous devons nous assurer que les salariés et les territoires soient accompagnés dans la période de transition.

Il faut penser la modification de nos modes de production en anticipant les conséquences sur l'emploi, en programmant des investissements durables pour permettre à chacun d'avoir un emploi décent, en menant des politiques actives du marché du travail. Certains emplois vont se créer, d'autres vont se transformer et d'autres vont disparaître. Il faut donc accompagner les salariés pour qu'ils retrouvent un emploi : cela suppose une politique forte en matière de formation professionnelle et de retour à l'emploi, un plan ambitieux de diversification économique des territoires et un renforcement de la protection sociale. Tous ces éléments sont constitutifs de la « transition juste » que nous voulons. Cette proposition est la composante indispensable d'une politique environnementale et climatique ambitieuse.

Jean-Louis Dufresne : « Une articulation entre science et politique »

Jean-Louis Dufresne, chercheur CNRS au Laboratoire de Météorologie Dynamique (LMD) et à l'Institut Pierre Simon Laplace (IPSL). Il est l'un des rédacteurs du dernier rapport du GIEC.

Y a-t-il encore, sur la question du réchauffement, des controverses au sein de la communauté scientifique ?

Pour le réchauffement il n'y a pas une seule mais tout un ensemble de questions avec des niveaux de maturité différente.

Par exemple l'augmentation depuis la fin du XIX[e] siècle de la moyenne des températures de la surface de la Terre est aujourd'hui estimée dans un intervalle allant de 0,65 °C à 1,06 °C selon les observations utilisées et la façon de les analyser. Il reste donc une incertitude sur l'amplitude exacte mais pas sur la réalité du réchauffement global.

Sur les causes, tous les travaux scientifiques montrent que ce réchauffement ne peut pas être expliqué si on ne prend pas en compte l'effet des activités humaines. Tous concluent même que les activités humaines, avec notamment l'accroissement des gaz à effet de serre, en sont la cause principale. Les mécanismes physiques sont connus et modélisés. Là encore, il reste des questions pour affiner l'estimation de chacune des perturbations (humaines, soleil, volcans, variabilité interne), mais les ordres de grandeur sont connus. Au-delà du réchauffement, les questions ouvertes portent sur les changements climatiques associés : changement des pluies, cyclones, tempêtes, sécheresses, etc. Ceux qui « ne croient pas » à l'effet des activités humaines sur le climat posent souvent des questions auxquelles les scientifiques ont déjà largement répondu et ignorent souvent les questions qui sont réellement pertinentes et ouvertes.

Le GIEC créé en 1988 est-il indépendant des États ?

Non, il n'est pas du tout indépendant des États, et son nom est explicite : GIEC est l'acronyme de Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. C'est un organisme où les représentants des gouvernements sont aux deux bouts de la chaîne de production des rapports du GIEC : ils les commandent puis les adoptent et les approuvent quelques années plus tard.

Qu'est-ce qui fait l'originalité de ce groupe d'experts ?

Les auteurs eux-mêmes sont des scientifiques reconnus dans leur domaine et écrivent les rapports en dehors de tout contrôle direct ou indirect des représentants. Pendant deux à trois ans, plusieurs centaines de scientifiques du monde entier écrivent, relisent, critiquent et expertisent les centaines de pages qui constituent ce document. Une fois le rapport écrit, les scientifiques qui en sont les auteurs proposent un résumé qui est ensuite discuté et accepté ligne par ligne par les représentants des gouvernements. Ces derniers ne peuvent pas modifier le contenu du résumé mais peuvent suggérer des modifications dans la rédaction. Une originalité essentielle du GIEC est cette articulation entre science et politique : permettre à des scientifiques de faire un état des connaissances complet sur une question, ici le changement climatique, puis faire approuver ce travail par les représentants des gouvernements pour qu'ils ne puissent pas ensuite dire qu'ils ne savaient pas.

Que répondez-vous à ceux qui accusent le GIEC d'être alarmiste ?

Je pense qu'au contraire le GIEC est plutôt conservateur de par son mode de fonctionnement et sa très forte exposition aux critiques. Tout d'abord les auteurs ne se choisissent pas, ils sont nommés et ont souvent des approches et des expertises très différentes. Le texte qu'ils écrivent est déjà influencé par cette diversité. Ensuite, les auteurs examinent et évaluent la littérature scientifique, et leurs alarmes ne peuvent pas aller au-delà de celles déjà publiées. Les rapports subissent trois niveaux successifs de relecture par d'autres scientifiques et experts, et les auteurs doivent répondre à toutes les critiques qui leurs sont faites, notamment si une affirmation apparaît trop alarmiste ou pas assez justifiée. Enfin, les affirmations contenues dans les rapports sont associées à un niveau de confiance avec des arguments qui doivent être explicités. Dans les faits, la plupart des affirmations ont eu un niveau de confiance qui a progressivement augmenté d'un rapport à l'autre, à de rares exceptions près. Aujourd'hui, certains chercheurs font plutôt le reproche inverse et estiment que le GIEC est trop prudent, pas assez alarmiste.
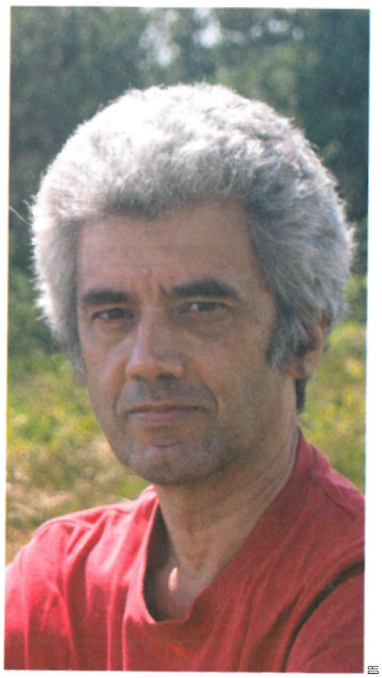
> « Les activités humaines sont la cause principale du réchauffement climatique »